

REGLEMENTATION CYCLO-CROSS 2010/2011

Article 1

- Seul les coureurs F.F.C. sont admis à ces cyclo-cross
- Les coureurs « Elite E1 » peuvent participer librement aux épreuves interrégionales de cyclo-cross lorsque aucune épreuve de niveau national ou international n'est organisée à la même date dans le comité
- Pour toutes les épreuves les dossards doivent être remis à partir de 13h00
départ à 14h00 pour les cadets et minimes (classements séparés)
NOUVEAU 15h00 pour les seniors/espoirs et vétérans et juniors (classements séparés
pour les juniors
- Sauf pour l'épreuve de Mandelieu (13h00 seniors&juniors – 14h00 minimes/cadets)
- Possibilité d'organiser des épreuves pour les écoles de cyclisme en prologue

Article 2

DUREE DES CYCLO-CROSS

- 50 minutes pour les seniors/espoirs et vétérans
 - 40 minutes pour la catégorie junior
 - 30 minutes pour la catégorie cadet
 - 15 minutes pour la catégorie minime
- Les féminines courent avec les cadets

Article 3

CATEGORIES D'AGE EN CYCLO-CROSS

Dès le début de la saison:

Les juniors 2ème année en 2010 sont dans la catégorie espoir

Les cadets 2ème année et les juniors 1ère année en 2010 sont dans la catégorie junior

Les cadets 1ère année et les minimes 2ème année en 2010 sont dans la catégorie cadet

Les minimes 1^{ère} année et les benjamins 2^{ème} année en 2010 dans la catégories minime

C'est la catégorie à laquelle le licence appartiendra au 1er Janvier 2011, qui sera prise en considération :

- Minimes :** coureurs nés en 1997 et 1998
- Cadets:** coureurs nés en 1995 et 1996
- Juniors:** coureurs nés en 1993 et 1994
- Espoirs:** coureurs nés en 1989-1990-1991-1992
- Seniors :** coureurs nés en 1972 à 1988
- Vétérans :** coureurs en 1971 et avant

La licence de l'année est obligatoire à partir du 1er Janvier 2011

MATERIEL /CIRCUIT :

Article 4:

Extrait de la réglementation fédérale : <<Epreuves calendrier régional : les bicyclettes de types route ou VTT sont autorisées dans les épreuves du calendrier régional.
- cornes de vaches ou tout autre additif étant interdit

Les coureurs utilisant des VTT ne pourront prétendre au titre de Champion régional et seul les coureurs utilisant des vélos cyclo-cross seront qualifiables pour les championnats de France

Le dépannage doit s'effectuer à endroits fixes et délimités soit par deux postes simples ou un poste double. Les postes doivent être matérialisés par de la rubalise, des barrières peuvent délimiter les box

Le changement de roue ou de vélo est interdit entre coureurs de même qu'il est interdit en dehors des zones prévues à cet effet

-Tout dépannage hors des postes prévus par l'organisateur fera l'objet de sanction (mise hors course)

Les commissaires sont tenus de faire appliquer impérativement le règlement

-Matérialiser le circuit par du ruban aux endroits douteux, éventuellement prévoir des bottes de pailles au passage jugé dangereux

-Le parcours peut comporter 6 obstacles au maximum qui obligent les coureurs à descendre de leur bicyclette (80 m par zone au maximum)

-Si des obstacles artificiels sont prévus avec des planches ou rondins de bois, ceux-ci seront distants de 4m minimum et leur hauteur devra être de 40 cm. Une seule série de 2 planches peut-être mise en place sur un parcours

-La descente des escaliers est interdite

-Les nouveaux circuits seront visés par la "commission cyclo-cross" ainsi que les courses ayant eu des problèmes de sécurité sur le parcours de l'année précédente.

RECOMPENSES

Challenges

Article 5

Il serait souhaitable que les organisateurs récompensent chaque catégorie à savoir

1er Cadet	1er minime
1er Junior	1er Espoir
1er Senior	1er Vétéran
1 ^{ère} Féminine	

Article 6

A l'issue de la saison le "Challenge Claude BERTOLINO" sera attribué au coureur qui aura additionné le plus grand nombre de points aux catégories seniors, vétérans et espoirs

Le "Challenge Georges Bertolino" sera attribué aux catégories juniors

Le "Challenge Serge CAPPY" sera attribué aux catégories Cadets

Le « Challenge Adrien Ghigo » anciennement « les jeunes pousses » (changement d'appellation sur proposition du VS Hyerois et accepté par le comite directeur du 2 octobre 2009) sera attribue aux catégories Minimes

L'attribution des challenges sera sur les 15 premiers coureurs par attribution et addition de points de 15 à 1 en seniors et de 5 à 1 sur les 5 premiers en juniors, cadets et minimes. Toutes les épreuves en ligne seront pris en compte sauf celle de Hyères, Brignoles et l'inter région qui se fera à Miramas (3 jan 2011)

Un challenge sera attribué aux clubs par addition de points dans chaque catégorie

Les huit (8) meilleurs résultats seront retenus pour le classement général final (classement individuel)

Un bonus sera attribué à tous coureurs qui prendront le départ de la manche du challenge national à Miramas (B.duRh) Soit 3pts pour les cadets et juniors et 7 pts pour les seniors plus éventuellement les point réellement acquis à leur place au classement du challenge national

Pour toute participation aux autres épreuves du challenge National « La France Cycliste » les conditions seront les même

Des prix (suivant décision de la commission technique vélo traditionnel) récompenseront les premiers de chaque challenges

Le challenge Jean Pierre Barbeau sera attribué par classement des clubs toutes catégories confondues -
Pour les challenges clubs toutes les épreuves comptent sauf celle de Hyères, Brignoles et l'inter région
Les récompenses se feront le jour du "cyclo - cross de Hyères", avec la présence des coureurs récompensés obligatoires

ORDRE DE DEPART A LA PREMIERE EPREUVE et ATTRIBUTION DES DOSSARDS

-**Ordre de départ** : faire référence au classement de l'année précédente pour la première course, ensuite pour les autres épreuves, les coureurs seront alignés d'après le classement général du challenge de l'année 2010/2011

Les professionnels du comité Côte d'Azur / Provence / autre comité

Dossards : n° 1 / AUBERT Stevens – 2/ LIGIER Nicolas – 3/ MOREL Jérémy - 4/ COLOMIES Arnaud -
5/ COUTURIER Mathieu – 6/ CIZERON Eric – 7/ FROMENT Antoine — 8/ GAUDEFROY Christophe –
9/ BARDIN Julien - 10/ GRAZY Eddy

Article 8 :

Championnat Régional 2010/11: 5/12/09 SAINT TROPEZ (Les Braquets Tropeziens))

Championnat départemental : VAR : LES SALLES/VERDON (28 novembre)
ALPES-MARITIMES : MOUANS SARTOUX (12 décembre)

Ordre de départ pour les différents championnats: les « Elite Professionnel » peuvent prendre part aux championnats à condition qu'ils appartiennent à un club du comité, puis il sera tenu compte des titres de l'année précédente et du challenge 2010/2011 pour les trois premières lignes

Article 9:

Ecole de cyclisme

En prologue des cyclo-cross : ouverture d'une épreuve appelée "initiation au cyclo-cross" dans le cadre des écoles de cyclisme, (se référer au règlement école de cyclisme)

Aménager le parcours en allégeant les difficultés par rapport au tracé adulte

Longueur maximum du circuit 5 à 600 m

Durée moyenne des activités

Poussins 3mn avec un tour de reconnaissance

Pupilles 7mn avec un tour de reconnaissance

Benjamins 10mn à 15mn environ

Activité une fois par semaine seulement sous la responsabilité d'un éducateur

Pour les écoles de cyclisme le changement de roues est autorisé (pas de changement de vélo)

Celui ci devant être effectué au podium à la vue des commissaires

Hyères le 8 octobre 2010
Le responsable régional cyclo-cross
Adrien GHIGO